

## Communiqué de presse

Berne, le 12 août 2009

### Loi sur la prévention: superflue !

**L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM ont lancé aujourd'hui la campagne contre la nouvelle loi sur la prévention et la création d'un Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Si le Parlement décide d'entrer en matière, la question du référendum contre cette tutelle inutile de l'économie et de la population devra alors se poser. Le message du Conseil fédéral est attendu à l'automne 2009.**

L'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM a été créée sous la responsabilité de l'usam en réaction à l'activisme extrême de l'Office fédéral de la santé publique OFSP l'année dernière au sujet de l'alcool, du tabac et de la nutrition et de l'activité physique. Ce comité largement soutenu et dont font partie une vingtaine d'associations faïtières et de branches économiques, travaille en étroite collaboration avec les partis bourgeois ainsi que la communauté d'intérêt « IG Freiheit ».

Selon **Rudolf Horber**, secrétaire général de l'AEPM et chef économiste usam, le bilan de l'AEPM est positif : « L'AEPM est bien établie et considérée comme un partenaire important. Dans certains cas, comme celui du Programme National Alcool, les fonctionnaires de l'OFSP empressés ont dû se modérer suite à une intervention décisive de l'AEPM. »

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, a présenté le point de vue de l'économie des petites et moyennes entreprises au regard de toutes ces interdictions et de la politique de prévention : « L'usam s'est fixé comme objectif majeur d'alléger les réglementations et les prescriptions, d'abaisser les taxes, les redevances et les impôts ainsi que de s'opposer aux interdictions de consommation et de publicité. En ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé, mieux vaut miser en priorité sur la responsabilité personnelle plutôt que sur l'Etat ; nul besoin d'une nouvelle loi sur la prévention et encore moins d'un Institut pour la prévention. »

**La conseillère nationale Natalie Rickli (UDC, ZH)** a expliqué en détail pourquoi la nouvelle loi sur la prévention est inutile : « Les problèmes spécifiques comme la consommation excessive d'alcool chez les jeunes, ne peuvent et ne doivent être résolus par des mesures peu ou pas ciblées qui touchent ensuite toute la population. Cela mènerait à un nouveau « gonflement » de l'administration et des organisations paraétatiques. D'après la Constitution fédérale, il n'est pas de la compétence de la Confédération de légiférer dans le domaine des maladies non transmissibles. »

**Le conseiller national Jean-René Germanier (PLR, VS)** a plaidé en faveur de mesures préventives judicieuses mais a exigé que celles-ci soient directement élaborées avec les milieux directement concernés et l'économie : « La base législative existante est suffisante pour une politique préventive judicieuse et modérée. En cas d'éventuelles lacunes, il faut avant tout exploiter les possibilités actuelles pour des groupes à risques spécifiques et appliquer dès aujourd'hui le droit en vigueur de manière conséquente. »

**Le conseiller national Markus Zemp (PDC, AG)** a motivé l'opposition de l'AEPM à la création d'un Institut pour la prévention de la manière suivante: « La fondation de droit privé existante *Promotion Santé Suisse* a fait ses preuves ; une nouvelle institution ne ferait que développer immédiatement une dynamique propre et accroître encore la bureaucratie étatique. Le financement prévu est en outre plus que problématique et n'est nullement assuré. De plus, il s'agirait d'un transfert inutile de compétences des cantons à la Confédération. »

#### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur usam, téléphone 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Rudolf Horber**, chef économiste usam, téléphone 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

**Numéro 1 des PME suisses :** organisation faîtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME.